



L'INFO L.C.V.L.H.B N°1125

Retrouvez toutes les rubriques du bulletin sur l'espace partagé LCHB.

12 SEPTEMBRE 2019

1. INFOS L.C.V.L.H.B.

✚ SYNTHÈSE DU CA DU 06/09/19

Etaient présents :

Michel BARBOT, Daniel GOUGEON, François MEDIATEVA, Bénédicte BARICAULT, Chantal BERTRAND, Pascal GAUTHIER, Bruno LEBLOND, Jean Luc BORDET, Michel SAULNIER, Marie France DURAND, Joël VILLAIN, Mathieu DELHAYE, Benoit GUILLON, André DHUIVONROUX, Michel DEVLIEGER, Sandrine MBEMBA, Claude DELORME, Annick LAIZEAU, Jean Claude MOREAU, Olivier WEBER, Daniel VILLAIN, Camille BOULLARD, Jérémie PERRIN et Stéphane NICOL.

Excusés :

Michèle GRAS, Nathalie MAKSIMOV, Sophie POSTIC, Bilyana VASILEVA, Annie ADAM, Marc PONS, Jonathan MOUTON, Dominique AUTENZIO et Carole PROSPER

Vous trouverez ci-dessous une présentation synthétique des éléments abordés lors du CA :

1 / PREPARATION DES TEMPS OFFICIELS (REUNIONS CA ET AG)

Les membres du CA échangent sur le calendrier des réunions du CA et des AG des comités et de la ligue pour 2020.

Il est donc décidé de convoquer les prochaines réunions du CA à l'hôtel Novotel d'Orléans la Source :

- Vendredi 06/12/2019
- Vendredi 06/03/2020
- Samedi 06/06/2020 après l'AG du même jour (lieu à déterminer)

Pour ce qui concerne les AG 2020, le CA dresse un bilan de la formule utilisée en mai 2019 (site et journée uniques pour organiser les 6 AG de comités et celle de la ligue).

Pour l'année 2020 (année électorale), les membres du CA pensent qu'il sera complexe de reconduire l'organisation de 2019. Il est donc décidé de ne pas reconduire le dispositif pour 2020 du fait des élections à mener dans les comités et à la ligue.

Après les élections de 2020, il sera étudié la possibilité de reconduire le dispositif de 2019.

L'AG de la ligue aura lieu le samedi 06 juin 2020 (lieu à déterminer).

2 / POINT DES SITUATIONS DES COMITES

2.1 Situation du comité 45

André Dhuiwonroux évoque la situation difficile des clubs de :

- Saint Jean le Blanc et Saint Denis en Val
- L'Entente Gatinaise (problème de direction et d'affiliation)

2.2 Situation du comité 41

Bruno Leblond présente la situation des engagements des équipes avec des manques en - 13 ans.

Le CD 41 a obtenu une aide pour un poste d'agent de développement sportif mais n'a pas encore réussi à recruter.

Quelques clubs sont en difficulté et un nouveau club (Luray) a été créé.

Stéphane Nicol évoque la question de l'élaboration de la lettre de missions du CTF.

2.3 Situation du comité 37

Benoit Guillon évoque la question de la pérennisation du poste d'agent de développement qui ne sera plus financé par l'Etat à compter de juin 2020.

2.4 Situation du comité 36

Michel Devlieger regrette que peu de licences soient enregistrées à ce jour (la nécessité de renouveler son certificat médical pose cette année problème dans un "désert médical").

Il évoque le cas des clubs de :

- La Châtre qui a vu sa présidente démissionner
- Le Blanc qui n'avait pas d'équipe engagée

2.5 Situation du comité 28

Claude Delorme annonce que le poste d'agent de développement sportif vacant du comité a été pourvu.

Des projets de créations de clubs (Brou, Maintenon, Saint Georges sur Eure) sont en cours de conduite mais certains clubs existants restent fragiles et nécessitent d'être accompagnés.

Le comité a animé 2 stages d'été avec succès.

Le comité 28 souhaite qu'une session de formation d'officiels de table soit organisée à Chartres (le service formations et Mathieu Delhaye étudieront les modalités d'organisation).

Il évoque la question financière de la gestion de la territorialisation des compétitions. Il demande à ce que toutes les recettes liées à l'arbitrage et aux frais d'engagements soient reversés au comité d'appartenance.

⇒ *Par rapport à cette question d'ordre financier, le CA décide d'organiser une réunion du secteur financier pour travailler sur la question de la ventilation des flux financiers entre la ligue et les comités (pour les frais d'arbitrage, d'engagements...).*

2.6 Situation du comité 18

Pascal Gauthier évoque une situation financière difficile au regard de la baisse des aides aux emplois.

Deux clubs du Cher ont pérennisé des postes d'agents de développement grâce au dispositif "Emploi CNDS".

3 / GESTION DES COMPETITIONS

Les membres du CA échangent sur les modalités de gestion des compétitions.

Il est décidé d'affecter la gestion d'une compétition territoriale à chaque comité ayant une secrétaire salariée. Benoit Guillon, président de la COC, traitera la ventilation des dossiers auprès des comités concernés.

4 / POINT SUR LES TRAVAUX DES BUREAUX DE LA LIGUE A SARAN

Michel Barbot présente un point de situation sur la conduite des travaux qu'il faut mener pour créer les salles de réunion et de formation au sein des nouveaux locaux de la ligue à Saran.

5 / POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES DE LA LIGUE

François Mediavila annonce aux membres du CA que la comptable de la ligue partira en retraite à la fin de l'année 2019. Une procédure de recrutement sera donc à conduire pour la remplacer (avec poste positionné à Saran à compter de novembre 2019, avec période de tuilage amenant des temps de travail à Vernouillet).

6 / POINT SUR L'ARBITRAGE

Mathieu Delhaye présente l'organisation de la CTA et les travaux initiés depuis le mois de juin.

Il présente le protocole "commotion cérébrale" que les arbitres et les officiels des équipes devront gérer à compter de cette saison.

Il annonce que les arbitres des championnats nationaux (sauf Nationale 3 Filles) seront remboursés de leur déplacement sur la base des taux URSSAF (paiement par virement bancaire).

Le CA échange sur la problématique des accès à I-hand pour les secrétariats de comités.

Pour la gestion des Juges Arbitres Jeunes, Mathieu présente l'organisation en 4 bassins de pratique avec un pilotage assuré par Olivier Mas. Des référents ont été positionnés sur 3 bassins mais celui du nord n'a pas de référent à ce jour.

7 / POINT SUR LES CLUBS DE LA LIGUE

Les membres du CA échangent sur la situation des clubs en ce début de saison. Quelques clubs ont disparu et des pistes de création de nouveaux clubs existent.

Pour rappel, Michel Barbot avait fixé comme projet d'atteindre le cap des 140 clubs en fin de saison 2019-2020.

Le cas de chaque comité est étudié pour voir où sont les opportunités de créations.

8 / QUESTIONS DIVERSES

André Dhuivonroux présente un point de situation sur les conventions entre clubs (8 validées à ce jour).

Stéphane Nicol annonce aux membres du CA qu'il a reçu un retour de l'Agence Nationale du Sport concernant les sommes affectées aux clubs suite à leur dépôt de dossier ANS en juin dernier (ex CNDS). Les clubs recevront très prochainement une information relative au financement qu'ils ont donc obtenu.

9 / PROCHAINES ECHÉANCES

1 / Réunion "finances" le 22 novembre 2019 à l'hôtel Mercure d'Ardon (19h00)

2 / CA de ligue le vendredi 06 décembre à l'hôtel Novotel d'Orléans la Source (19h00)

Pascal GAUTHIER, secrétaire général de la LCVLHB

LICENCES

CREATION OU RENOUELEMENT DE LICENCE : Il est demandé aux clubs, avant de valider les demandes de licences, de vérifier que TOUS LES DOCUMENTS JOINTS sont correctement remplis. A ce jour, trop de licences sont retournées non conformes.

LICENCE D : Rappel : Cette licence ne permet pas d'évoluer dans un championnat national (y compris les championnats nationaux -18 ans).

SITE CLUB SUR GEST HAND

Nous vous rappelons que les membres de votre Conseil d'Administration (Président, Trésorier, Secrétaire Général) doivent être licenciés pour la saison en cours et que vous devez modifier les informations erronées sur gest hand concernant votre club.



INFORMATIONS SUR LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'AFDAS

Comme vous le savez peut-être, la formation professionnelle est en pleine évolution. Dans le cadre de la réforme, la branche professionnelle du sport est passée d'un rattachement à UNIFORMATION à celui de l'AFDAS depuis quelques mois. Ce nouvel OPérateur de COmpétences (OPCO), en relation avec le CROS Centre-Val de Loire, va organiser des réunions d'information en octobre et novembre prochains.

Les objectifs de ces réunions, qui vont surtout s'adresser aux structures employeurs (comités et clubs), seront de présenter :

1. La réforme professionnelle ;
2. Les obligations légales des employeurs ;
3. Le fonctionnement de l'AFDAS et ses dispositifs de financement.

Les réunions seront organisées dans chaque département aux lieux, dates et horaires qui suivent :

- CHER : Maison des Sports – 1, rue Gaston Berger à Bourges (contact pour information : 02.48.24.31.22) – Mercredi 09 octobre 2019 de 18h00 à 20h00
- EURE ET LOIR : CDOS 28 – 2, rue Saint Georges sur Eure à Lucé (contact pour information : 02.37.90.84.97) – Lundi 07 octobre 2019 de 18h00 à 20h00
- INDRE : Maison des Sports – 89, allée des Platanes à Châteauroux (contact pour information : 02.54.35.55.30) – Mardi 08 octobre 2019 de 18h00 à 20h00
- INDRE ET LOIRE : Maison des Sports – Rue de l'Aviation à Parçay Meslay (contact pour information : 02.47.40.25.15) – Jeudi 10 octobre 2019 de 18h00 à 20h00
- LOIR ET CHER : CDOS 41 – 1, avenue de Châteaudun à Blois (contact pour information : 02.54.42.95.60) – Mercredi 16/10/2019 de 18h30 à 21h30
- LOIRET : CROS Centre-Val de Loire – 6 ter, rue de l'Abbé Pasty à Fleury les Aubrais (contact pour information : 02.38.49.88.50) – Mardi 15/10/2019 de 12h30 à 14h30

Pour toute demande de précision, Stéphane NICOL, Conseiller Technique Sportif de la ligue, se tient à votre disposition (Tél : 06.14.13.45.67 / stephane.nicol@outlook.fr)

2. COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

✚ SANCTIONS FINANCIERES

Toutes les sanctions financières liées au règlement régional n'entreront en vigueur qu'à compter du 5 Octobre 2019.

✚ CHAMPIONNAT TERRITORIAL MOINS DE 18 ANS FÉMININS 1^{ère} Phase N1, PA

Nous vous informons que le club du **HBC TOURY** intègre le championnat cité en objet suite au retrait du club de l'**A EPERNON**.

✚ CONVENTION ENTRE CLUBS SAISON 2019/2020

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs de BOURGES HB 18 et de l'E VIERZON concernant le Championnat Prénational Féminin. L'équipe PNF s'appellera **BOURGES HB18/E VIERZON**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs de l'AC ROMORANTIN et de l'AS SALBRIS concernant le Championnat Senior Territorial Féminin. L'équipe Senior Territorial Féminin s'appellera **ROMORANTIN/SALBRIS**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable au renouvellement de la convention entre les clubs du A EPERNON et l'ES NOGENT LE ROI concernant le Championnat Territorial moins de 15 ans Féminin Niv 2. L'équipe T-15F Niv2 s'appellera **EPERNON/NOGENT LE ROI**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du HBC PITHIVIERS et du HBC MALESHERBES concernant le Championnat Territorial moins de 15 ans Féminin Niv 2. L'équipe T-15F Niv2 s'appellera **NORD LOIRET HANDBALL**.

✚ MODIFICATIONS DE RENCONTRES – MATCH REPORTES OU AVANCES OU INVERSEES

- * Chambray THB3 – MSD Chartres en PNF inversé
J05 : WE du 19/20 Octobre 19 J16 : Le WE du 14/15 Mars 20
- * USM Montargis 1 – AST Châteauneuf en N3F inversé
J07 : Samedi 30 Novembre 19 J18 : Le WE du 28/29 Mars 20

✚ DOSSIERS ENGAGEMENTS

RAPPEL AUX CLUBS DOSSIERS D'ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS TERRITORIAUX SENIOR FEMININ, MOINS DE 18 MASCULIN, MOINS DE 18 ET MOINS DE 15 FEMININ Niveaux 2

Vous avez la possibilité de retrouver sur le site de la LCVLHB tous les documents utiles concernant l'engagement de vos équipes pour la saison 2019/2020

➔ DOSSIERS D'ENGAGEMENT (DE TOUTES LES AUTRES EQUIPES) AUX CHAMPIONNATS TERRITORIAUX NIVEAU 2 MOINS DE 18 ANS MASCULIN, MOINS DE 18 ANS FÉMININ ET MOINS DE 15 ANS FÉMININ doivent être retournés au secrétariat

C.O.C. à l'adresse suivante : patricia.liguecentre@orange.fr pour le 15 SEPTEMBRE 2019 (délai impératif).

Veillez trouver ci-dessous un récapitulatif des engagements réceptionnés au secrétariat C.O.C. : Attention ! Certains clubs n'ont pas transmis le règlement financier. Merci de bien vouloir faire le nécessaire rapidement.

ENGAGEMENTS POUR LE 15 SEPTEMBRE 2019			
	T-18M Niveau 2	T-18F Niveau 2	T-15F Niveau 2
1	US ST FLORENT	E VIERZON	US ST FLORENT
2	S ST DOULCHARD	S ST DOULCHARD	BOURGES HB 18
3	VAL D'AUBOIS	BOURGES HB 18	VAL D'AUBOIS
4	ANGILL'HAND	CO VERNOUILLET	ANGILL'HAND
5	DREUX AC	HBC VOVRILLON	AST CHATEAUNEUF
6	MAINVILLIERS-CHARTRES	SAINT CYR HB	HBC TOURY
7	HBC TOURY	AC ROMORANTIN	CO VERNOUILLET
8	AC ISSOUDUN	US ORLEANS	EPERNON/NOGENT LE ROI
9	US JOUE LES TOURS	ECO ST HILAIRE	HBC VALLEE D'AVRE
10	NAZELLES NEGRON HBC	HBC PITHIVIERS	FJ CHAMPHOL
11	HBC VOVRILLON	VAL SOLOGNE	AS LEVROUX VALENÇAY
12	AZAY VERETZ		US JOUE LES TOURS 1
13	USE AVOINE BEAUMONT		US JOUE LES TOURS 2
14	CHAMBRAY THB		HBC VOVRILLON
15	ESVI HB		AZAY VERETZ
16	SAINT CYR HB		STE MAURE DE TOURAINE
17	US VENDOME		CHAMBRAY THB
18	AC ROMORANTIN		ST AVERTIN S
19	US SELLOISE		LANGAIS CINQ MARS
20	HC BLAISOIS		ATHEE HB
21	HBC ONZAIN		US VENDOME
22	JARGEAU S		AC ROMORANTIN
23	US LA FERTE		CJF FLEURY LOIRET
24	HBC PITHIVIERS		CSM SULLY
25	SMOC ST JEAN DE BRAYE		US ORLEANS
26	BEAUGENCY HB		ECO ST HILAIRE
27			NORD LOIRET HB (HBC Pithiviers/HBC Malesherbes)
28			HBC CHEVILLY
29			BEAUGENCY HB
30			ARGONNE ORLEANS

⚡ QUELQUES RAPPELS

RAPPEL ! ART. 8D PARU DANS LE BULLETIN DE DÉBUT DE SAISON

D. Responsabilités des clubs, Responsables de salle, Chronomètres et Secrétaires de table :

Divisions N3 Féminine Pré-nationales Masculine et Féminine :

- ▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match un **Responsable de salle** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 93 des Règlements Généraux de la FFHB.
- ▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match un **Chronométreur** (licencié et majeur) qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.
- ▶ Le club visiteur présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match un **Secrétaire de table** (licencié et majeur) qui sera chargé de la gestion administrative (exclusions, sanctions etc..) et d'assister le Chronométreur et les Arbitres dans leurs missions.

Divisions Excellence et Honneur Masculin, Excellence Féminine :

- ▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match un **Responsable de salle** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 93 des Règlements Généraux de la FFHB.
- ▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match un **Chronométreur** (licencié et majeur) qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.
- ▶ Le club visiteur (en premier) ou le club recevant pourront compléter la Table de marque en présentant un Secrétaire licencié et majeur.

Absence : toute absence de Responsable de salle et de Chronométreur dans tous les cas et de secrétaire de table en Pré-nationales Masculine et Féminine **est sanctionnée d'une amende de 10 euros par personne manquante**. 50 % de l'amende sera reversée en fin de saison au club palliant à l'absence (voeu N°3 du club de l'AST Châteauneuf adopté lors de l'A. G. du 26/05/13 à Chartres).

RAPPEL ! DATE DE QUALIFICATION POUR PARTICIPER À UNE RENCONTRE

Attention : La date de qualification à considérer pour participer à une rencontre est la date inscrite sur la licence. Par conséquent, si la date de qualification tombe un dimanche, le joueur ne saura être considéré comme qualifié dès le samedi et ne pourra pas participer à un match le samedi sous peine de voir ce match déclaré perdu par pénalité pour son équipe.

RAPPEL ! FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE

- ▶ Les clubs doivent penser à réactualiser la version du logiciel FDME qui est en perpétuel développement, notamment le vendredi soir ou le samedi matin afin de récupérer les dernières qualifications de joueurs(euses).
- ▶ Quand il y a plusieurs rencontres consécutives, prévoir suffisamment de temps pour la saisie des FDME (elles peuvent se remplir à l'avance) de façon à ne pas entamer une rencontre sans la FDME intégralement remplie et verrouillée par un arbitre.
- ▶ Pensez à utiliser le bouton vert de contrôle pour détecter les anomalies avant et après la rencontre.
- ▶ La FDME doit être remontée le jour même de la rencontre : avant minuit pour les rencontres programmées le samedi et, avant 20h pour les rencontres programmées le dimanche. En cas de non-respect des délais, la C.O.C. sera dans l'obligation d'appliquer le règlement.
- ▶ **CLUBS SOUS CONVENTION** Nous demandons aux clubs dont les équipes évoluent sous convention de s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs et officiels soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour

du match sous peine de sanction. Les listes ne sont plus désormais que validées par les clubs eux mêmes, seul le club pilote est habilité à saisir et valider une liste d'officiels et/ou de joueurs. L'autorisation de participer valablement à une compétition officielle intervient à J+1 après la date de saisie et enregistrement sur une liste (bien entendu, le licencié devra être qualifié le jour de match).

► **PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES** Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, la Fédération a mis en place un système de gestion de «ticket» qui se trouve sur la page d'accueil du site FFHandball. Chaque demande d'aide se voit attribuer un numéro de ticket unique qui permet de suivre en ligne sa progression et les réponses apportées.

RAPPEL REGLEMENT FFHB – ARTICLE 98.6.2 – EQUIPE SE PRESENTANT SANS OFFICIEL

Si une équipe se présente sans officiel, celle-ci aura l'obligation de proposer **son capitaine comme joueur officiel responsable**. Il devra être inscrit sur la FDME à la fois comme joueur et officiel.

Ces dispositions ne concernent pas **les catégories jeunes** pour lesquelles **chaque équipe doit être impérativement accompagnée d'un officiel majeur**.

RAPPEL INFORMATIONS IMPORTANTES GEST'HAND – RAPPEL INFORMATIONS

En cas de modification d'une conclusion de match non validée, il n'est pas nécessaire de passer par «REPORT», les clubs ont toute latitude pour la rectifier et doivent en informer leur adversaire.

En cas de modification d'une conclusion «validée» (jour, horaire, lieu) et avant toute manipulation dans GESTHAND, un accord préalable du club adverse est obligatoire.

Les demandes d'inversion s'effectuent directement dans GESTHAND après accord préalable du club adverse. ATTENTION : lors de la demande d'inversion dans GESTHAND, veillez à bien cocher match «aller et retour».

Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach dans Gest'Hand afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; **n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis**. Respectez également le délai d'enregistrement des conclusions de match.

3 DIVERS

✚ OFFRE D'EMPLOI COMITE 41

Le comité 41 recherche un agent de développement sportif.

Contrat en CDI de 35 heures hebdomadaire

Titulaire du permis de conduire B

Titulaire d'un diplôme d'Etat (BPJEPS mention "Sports collectifs" ou "Activité pour Tous" a minima)

Missions principales :

- ✓ Encadrement des sélections de comités
- ✓ Promotion du handball au sein du milieu scolaire
- ✓ Développement des pratiques baby hand, handfit, hand à 4, mini hand
- ✓ Assister les clubs du département dans leur structuration

Contact : Stéphane CORDONETS (06 71 27 53 62 – 5441000@ffhandball.net)

4. INFOS F.F.H.B.

✚ RESULTATS DU 1^{er} TOUR DE LA COUPE DE FRANCE NATIONALE MASCULINE

WE du 7/8 Septembre 19

BLERE VCHB (N3) – ST PRYVE OLIVET (N2) : 35 - 23
ST SEBASTIEN S (N3) – DREUX AC (N2) : 22 - 24
ES SEGRE HAUT ANJOU (N3) – ST CYR HB (N2) : 22 - 29

✚ RESULTATS DU 1^{er} TOUR DE LA COUPE DE FRANCE NATIONALE FEMININE

WE du 7/8 Septembre 19

BLERE VCHB (N2) – MONCOUTANT SAM (N1) : 24 - 37
E VIERZON HB (N2) – AS AUXOIS (N2) : 30 - 33

✚ TIRAGE DU 2^{ème} TOUR DE LA COUPE DE FRANCE NATIONALE MASCULINE

WE du 28/29 Septembre 19

BLERE VCHB (N3) – ST CYR HB (N2)
STADE DE VANVES HB (N3) – DREUX AC HB (N2)

CI JOINT A CET INFO LES REGLES AMENAGEES T-15F et R-14M - SAISON 19/20